

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en curatelles d'adultes

Cycle de formation 2023-2024

Modules 2, 3 et travail de certification

*En collaboration avec le Groupe latin de
l'association suisse des curatrices et curateurs
professionnels (GL-ASCP)*

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Objectifs et buts

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel et de travailler sur leur posture de curatrice ou curateur, à partir de situations issues de leur pratique.

La formation repose sur trois modules et un travail de certification.

Les objectifs du premier module, centré sur **Le droit de la protection de l'adulte**, sont les suivants :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en difficulté ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Le deuxième module, **Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse**, donnera aux participant·e·s les moyens de :

- enrichir leurs connaissances au niveau de la gestion des biens, des revenus et des dettes, en tenant compte de la portée et des limites du mandat ;
- mieux connaître les particularités des régimes d'assurances sociales et d'assistance qui concernent les personnes sous mandat de curatelle ;
- connaître les principes de base du droit des étrangers, du droit régissant les rapports juridiques des personnes sous curatelle avec leur pays d'origine et des conventions internationales de sécurité sociale.

Dans le troisième module, **Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau**, les participant·e·s pourront :

- développer une posture réflexive au travers de l'analyse de pratique :
 - mobiliser leur capacité à prendre de la distance, à porter un regard critique et à réorienter son intervention ;
 - pouvoir articuler leur réalité professionnelle avec les apports de la formation ;
 - clarifier leurs propres modèles de référence et en découvrir de nouveaux.
- enrichir leur réflexion autour de la place de la personne concernée en respectant l'éthique d'un travail orienté sur la mobilisation des ressources individuelles, dans un contexte d'aide contrainte ;
- situer leur place et leur rôle de curateur/curatrice par rapport au périmètre du mandat de curatelle et mettre en œuvre un cadre d'intervention adapté ;
- affiner leur perception des enjeux relatifs au travail en réseau et à la collaboration avec des partenaires médico-sociaux dans le cadre d'un mandat de curatelle et approfondir des outils en vue d'affiner leur positionnement ;
- développer leur compréhension des concepts de santé mentale et d'addiction et mettre à jour leurs compétences pratiques dans l'accompagnement et l'orientation de personnes en situation de grande vulnérabilité.

Public cible

La formation s'adresse aux **curatrices et curateurs professionnel·le·s** expérimenté·e·s en charge de mandats depuis au moins un an.

Cette volée 2023-2024 des modules 2 et 3 s'adresse à des curatrices et curateurs qui ont déjà suivi et validé le module 1 ou qui vont le suivre durant la volée de l'automne 2022.

Organisation de la formation et intervenant·e·s

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP).

Il est composé de trois modules de formation et d'un travail de certification.

Les modules se déroulent de manière séquentielle. Ils font l'objet d'un travail de validation. Chacun des modules permet l'acquisition de 3 crédits ECTS.

Le travail de certification (2 crédits ECTS) est focalisé sur l'approfondissement d'une thématique ou d'un projet représentatif des matières étudiées dans le cadre de la formation. Il permet de développer une problématique en lien direct avec sa pratique professionnelle.

Il est placé sous la responsabilité des enseignantes Anne-Françoise Pont Chamot (HETSL), Ann Tharin (HETSL) et Mélanie Peter (HETS de la HES-SO Valais-Wallis).

Les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Ils font également une large place aux professionnel·le·s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques par rapport aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches pluridisciplinaires permettant la mise en relation de diverses pratiques, méthodes et techniques.

Programme modulaire :

Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates : prochaine volée **automne 2023**

Les inscriptions pour ce premier module, volée automne 2022, sont closes.

Module 2 : Protection sociale et économique, conditions de séjour en suisse

Responsable du module : Mélanie Peter

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) :

- 7 et 8 février 2023
- 18 et 19 avril 2023
- 23 mai 2023

Examen de validation : 5 et 6 septembre 2023

CAS en curatelles d'adultes 2023-2024

Module 3 : Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Responsable du module : Ann Tharin

Durée : 6 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) :

- 11 et 12 septembre 2023
- 5 et 6 octobre 2023
- 1 et 2 novembre 2023

Examen de validation : 22, 23 et 24 novembre 2023

Travail de certification

Responsable : Anne-Françoise Pont Chamot

Crédits : 2 ECTS

Dates de la remise du travail de certification et de sa présentation orale : à préciser.

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.
Les cours ont lieu de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Certification

Pour obtenir le CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les participant·e·s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation ;
2. obtenir les crédits correspondant au travail de certification ;
3. être présent·e durant au moins 90% de la formation.

Titre

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en curatelles d'adultes ».

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent ;
- faire état d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la protection d'adultes.

Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

Inscription

L'admission se fait sur dossier.

Le délai d'inscription aux modules 2 et 3 (+ travail de certification) est fixé au 18 octobre 2022.

L'admission se fait sur la base des dossiers de candidatures.

Le nombre de participant·e·s pour le CAS complet (modules 2 et 3) est limité à 24 personnes.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Finance d'inscription : CHF 200.- (**payable qu'une seule fois**, soit lors de l'inscription au module 1).

Frais de formation pour les modules 2 et 3 : CHF **CHF 4'100.-** (payable sur facture 15 jours avant le début de la formation).

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

Article 5 du règlement de la formation

1. Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
2. La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
3. En cas de désistement :
 - 3.1. la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - 3.2. les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - 3.2.1. Après confirmation d'admission : 20%
 - 3.2.2. Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
 - 3.2.3. Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
4. En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
5. Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

Inscription et renseignements

L'inscription se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette. Il est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne
Tél. : + 41 21 651 03 19
E-mail : carole.detorrente@hetsl.ch
www.hetsl.ch/ufc

Délai d'inscription : 18 octobre 2022